

# Majoration redevance SPANC

dans le cadre des ANC avec risque d'insalubrité

**SPANC**  
SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF

**DOMME  
VILLEFRANCHE  
DU-PÉRIGORD**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



## ANC non conforme avec travaux sous 4 ans



Réalisation  
contrôle  
périodique



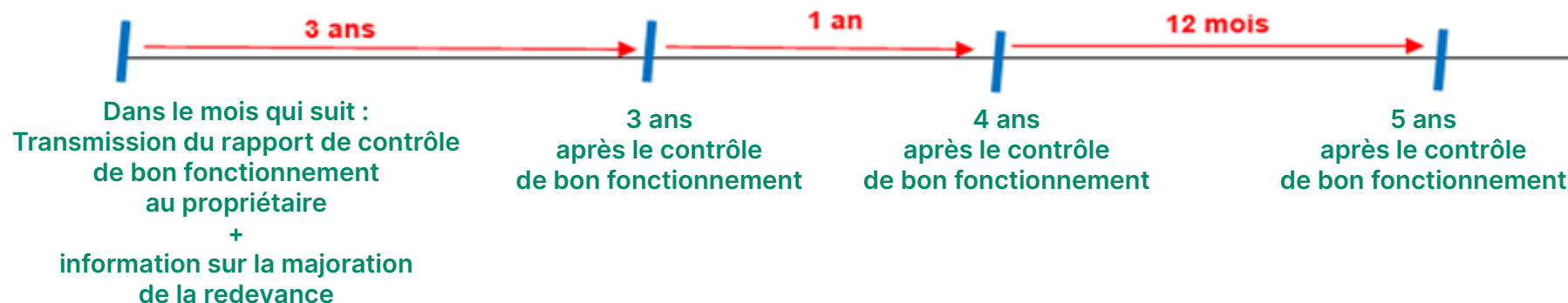
1<sup>er</sup> courrier adressé  
au propriétaire  
lui rappelant  
ses obligations



2<sup>e</sup> courrier  
Notification majoration  
par courrier en recommandé  
avec accusé de réception



Majoration  
recouvrée  
par le  
Trésor Public



Majoration à 100% de la redevance  
soit une pénalité de 440 €  
au terme de la première procédure  
d'une durée de 5 ans.

Majoration à 400 %,   
soit une pénalité de 1100 €  
au terme d'une année supplémentaire  
si travaux toujours non réalisés.